

RÉUNION du 15 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quinze octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur J-Claude BADAIRE		
Madame Michelle PRUNEAU		
Madame Mauricette ODRY		
	Madame Catherine SIMONNEAU	Monsieur J-Claude BADAIRE
	Madame Anne-Laure THOMAS	Madame Mauricette ODRY
Madame Murielle VILLATTE		
Monsieur Jean-Pierre BEDU		
Monsieur Claude BORNE		
Monsieur Marc DEFOSSE		
	Monsieur Damien DIOT	Madame Michelle PRUNEAU
Monsieur Claude MONTAIGU		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
09 octobre 2015	09 octobre 2015	Monsieur Claude BORNE

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 septembre 2015.

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE COMMERCE :

Une demande de remboursement de TVA relative à la construction du commerce « Le Florentin », a été déposée en Préfecture au mois de juillet 2015. La Préfecture s'appuyant sur l'article L1615-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous a indiqué qu'il n'est pas possible de demander le remboursement de la TVA par le biais du FCTVA.

Sur le conseil de Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire ainsi que de Madame CONTE, experte en Finances Publiques du Centre, un recours auprès de Monsieur le Préfet a été demandé.

Toutefois, l'activité dépassant le seuil de 82.200,00 € de Chiffre d'Affaire annuel cette procédure ne peut être validée. Un budget annexe « commerce » doit par conséquent être créé, pour cela plusieurs opérations doivent être effectuées, à savoir :

- La demande à l'INSEE d'un numéro de SIRET spécifique à ce nouveau budget,
- La demande auprès des Services des Impôts des Entreprises de Gien, d'un numéro de TVA,
- Etablir à l'étude de Maître Jean-Denis GERARD, notaire à Sully sur Loire, un avenant au bail commercial du gérant, stipulant que le loyer sera assujéti à la TVA. Les loyers seront versés au crédit du budget annexe.

Dès réception de ces documents, Monsieur Le Trésorier pourra procéder à la création du BUDGET ANNEXE COMMERCE.

Le Conseil entend ces explications, et donne son accord pour la création de ce budget, qui permettra d'être remboursé d'une partie de la TVA sur la construction du bâtiment.

ETUDES DE DIFFERENTS DEVIS :

▪ Elagage du chêne Rue des Affilards :

Ci-dessous une synthèse des différentes propositions :

DÉSIGNATION	SIMON-MIDOU	ARBRE 2000	ENTRE CIEL et TERRE	PROCHASSON	BERNARD ROY
	HT	HT	HT	HT	HT
Démontage du chêne rue des affilards avec nacelle ramassage, broyage et évacuation branchages, fendage et évacuation du tronc Moins value de 300 € HT sans évacuation bois	1 600,00 € -300,00 €				
Abattage par démontage d'un chêne OPTION 1 = Sans évacuation OPTION 2 = Avec évacuation		330,00 € 480,00 €			
Un chêne à démonter bord de route broyage des branches et évacuation avec tracteur de la commune façonnage des bois en 0,50m non fendus et laissés sur place (éventuellement) balisage du chantier nettoyage par nos soins			850,00 €		
Coupe d'un chêne route d'Argent Transfert engin Aller et Retour Mise en place de panneaux et cônes de circulation Coupe des branchages avec dépôt dans benne 6x4 et brûlage sur notre dépôt Coupe des branches maitresses puis des troncs et transfert sur notre dépôt Option : Rabotage à -5 cm par rapport au niveau du trottoir Pelle, Ramassage des copeaux avec camionnette 3,5 T				805,00 € 209,50 €	

TOTAL HT = 1014,50 €

N'a pas souhaité faire de proposition

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la société ARBRE 2000 Option 2 (Avec évacuation) pour un montant de 480,00 € HT soit 576,00 € TTC. Il charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette opération.

▪ Elagage des peupliers aux bords de l'étang communal :

Ci-dessous une synthèse des différentes propositions :

DÉSIGNATION	SIMON - MIDOU	ARBRE 2000	ENTRE CIEL et TERRE	PROCHASSON	BERNARD ROY
	HT	HT	HT	HT	HT
Élagage des peupliers (32) en bordure d'étang avec nacelle, ramassage, broyage et évacuation branchages. Mise en sécurité du chantier	7 500,00 €				
Taille de réduction sur 32 peupliers avec évacuation du branchage.		4 500,00 €			
Etêtage des peupliers du bord du plan d'eau Broyage des branches et évacuation des copeaux avec tracteur et remorque de la commune. Temps estimé 3 jours Nacelle forestière 350 € x 3 = 1050 € Broyeur 250 € x 3 = 750 € 2 personnes 300 € x 3 jours = 1800€			3 600,00 €		

N'a pas souhaité faire de proposition

N'a pas souhaité faire de proposition

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la société ENTRE CIEL et TERRE pour un montant de 3600,00 € HT soit 4320,00 € TTC. Il charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette opération.

▪ **Installation d'une prise double contre le mur des WC à l'école :**

Afin de pouvoir mettre en place en toute sécurité, le réfrigérateur demandé par les enseignantes, il est nécessaire d'installer une double prise ainsi qu'un disjoncteur. Le montant du devis présenté par 2M Aménagement s'élève à 249,60 € TTC. Le conseil après en avoir délibéré, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires afin de mener à bien cette opération.

▪ **Mise en sécurité de l'Espace Sologne :**

Suite aux travaux déjà effectués dans le cadre de la mise en sécurité des salles de l'Espace Sologne, il est nécessaire de changer des pièces défectueuses qui n'avaient pas été mentionnées dans le 1^{er} devis, à savoir 2 blocs de secours, 2 sirènes ainsi que la pose et les essais. Le montant de ce devis présenté par l'Entreprise SAS JLN SERVICES, s'élève à 986,40€ TTC. Le conseil après en avoir délibéré, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires afin de mener à bien cette opération.

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DU SICALA :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, accepte le changement d'adresse du siège social du SICALA. Cette adresse à compter du 1^{er} septembre 2015 est la suivante : Mairie de Beaugency, 20 rue du Change, 45190 Beaugency.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VIEILLES MAISONS SUR JOUDRY à L'EPFLI :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'adhésion de la Commune de Vieille maisons sur Joudry (45) et de la Communauté de communes du Dunois (28) à l'EPFLI, à compter du 1^{er} janvier 2016.

TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la TLE (Taxe Locale d'Équipement) versé par les propriétaires suite à la construction ou la rénovation de logement a été remplacée par la T.A. (Taxe d'Aménagement). Le Conseil entend ces explications et décide :

1. D'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3%
2. D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement,
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue du 2^o de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas de PLAİ (Prêts aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+)
 - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés par un PTZ+ -Prêts à taux zéro +) ;
 - Les locaux à usage industriel et leurs annexes
 - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible. Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

SCHÉMA DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SULLIAS :

Après avoir pris connaissance du compte rendu reçu de la Communauté de Communes du Sullias, le conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve ce projet de schéma de mutualisation.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SULLIAS 2014 :

Après avoir connaissance de ce rapport, le conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve ce rapport d'activité 2014.

REDEVANCE SPÉCIALE 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SICTOM de Châteauneuf sur Loire, relatif au coût de la levée soit 0,053€ du litre, du bac de la salle des fêtes, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Le Conseil entend ces explications et accepte cette opération pour une durée d'un an. Il charge Monsieur le Maire de signer la convention proposée par le SICTOM.

DEMANDE(s) DE Madame BRAMI :

Demande 1 :

Madame Brami Carine, propriétaire à « Petit Balote » souhaite l'installation d'un second compteur d'eau afin de différencier la partie habitation de la partie exploitation. Le Conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête, plusieurs raisons à ce refus :

- La partie exploitation n'étant pas sur Saint Florent,
- Ajouter un second compteur est source de fuites futures,
- Le coût d'un 2^{ème} compteur comprend :
 - Le citerneau,
 - Le compteur,
 - Le terrassement,
 - Le temps passé par les employés pour la pose et le raccordement.

Un courrier sera envoyé à Mme Brami afin de lui signifier la décision du Conseil.

Demande 2 :

Les écuries des « Anglonnières » basées sur Lion-En-Sullias organisent une compétition équestre le 25 Octobre 2015 pour cette occasion Madame BRAMI a sollicité la mairie. Le conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte l'achat d'un trophée pour récompenser les participants à cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère Pouvoir à Mme Odry	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller
PRUNEAU Michelle 1e Adjointe	DIOT Damien Conseiller Pouvoir à Mme Pruneau	SIMONNEAU Catherine Conseillère Pouvoir à M. J-C BADAIRE	VILLATTE Murielle Conseillère
ODRY Mauricette 2e Adjointe	DEFOSSE Marc Conseiller	BEDU Jean-Pierre Conseiller	